



VICTOIRE : RETRAIT du CPE !

**NOUS VENONS DE GAGNER, ENSEMBLE, LE RETRAIT DU CONTRAT PREMIERE
EMBAUCHE.**

La section CGT du Trésor remercie tous les agents qui par leurs mobilisations dans les grèves et/ou aux manifestations ont soutenu notre jeunesse et permis de faire échec à ce dispositif d'une autre époque.

« L'article 8 de la loi Egalité des chances va être remplacé par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ».
C'est en ces termes que le Président de la République signifie l'abrogation du CPE.

C'est un authentique succès de l'action syndicale unitaire et de la mobilisation des étudiants, des lycéens, des salariés de toutes générations. Cette victoire appelle des suites dans les entreprises pour transformer l'essai contre toutes les formes de précarité et notamment le Contrat Nouvelles Embauches.

C'est un authentique succès de l'action syndicale unitaire et de la mobilisation des étudiants, des lycéens, des salariés de toutes générations.

Cette victoire donne confiance pour trouver des solutions positives aux problèmes de la précarité, de l'emploi des jeunes et de toutes les catégories de salariés.

Cette victoire donne confiance dans l'utilité et l'efficacité du syndicalisme dès lors qu'il mène une action unie pour défendre les intérêts des salariés.

Cette victoire appelle des suites, dans les entreprises, dans les branches professionnelles pour transformer l'essai :

- en mettant fin au Contrat nouvelle embauche (CNE) en le remplaçant par des CDI et en refusant toute embauche en CNE dans les entreprises de moins de vingt salariés,
- en requalifiant les CDD et contrats intérim en CDI,
- en transformant les temps partiels imposés en temps pleins,
- en combattant l'embauche des seniors dans des contrats précaires.

C'est tout le sens que la CGT donne à son projet de nouveau statut du travail salarié et de Sécurité sociale professionnelle pour lutter contre la précarité et insécurité sociale. Cela implique de conquérir : le droit à l'emploi stable et à temps plein, les droits liés à la personne du salarié et opposables à tout employeur, des droits garantis à tous sans discrimination, le droit à une Sécurité sociale professionnelle.

Cette période a montré combien il est urgent dans ce pays de faire valoir la parole des salariés, des étudiants et des lycéens.

Aujourd'hui, pour conforter cette victoire contre le CPE et pour des prolongements dans les entreprises et dans le pays afin de permettre de faire reculer la précarité et imposer des avancées sociales, nous vous invitons à participer au renforcement d'un syndicalisme offensif, unitaire et démocratique en vous syndiquant à la CGT.

MAINTENANT LE MEDEF DOIT TENIR COMPTE DU REVERS

INFLIGE AU GOUVERNEMENT

La présidente du Medef annonce à la presse qu'elle souhaite rencontrer "chacune des cinq centrales syndicales". La Cgt est dubitative sur le champ de discussions proposées.

Madame Parisot annonce à la presse "qu'elle envisage de proposer à chacune des cinq centrales syndicales, si elles le souhaitent, une rencontre pour faire le point et tirer les enseignements de ce qui s'est passé depuis trois mois et voir si on peut élaborer ensemble un agenda de discussion".

La Cgt examinera en temps utile et lorsque la proposition lui sera communiquée autrement que par médias interposés la réponse à faire à cette invitation.

La Cgt est dubitative en effet sur le champ de discussions proposées : "discuter de toutes les flexibilités et de toutes les précarités". La Présidente du Medef semble ne pas avoir compris que le profond mouvement social qui anime notre pays depuis plus deux mois exige exactement l'inverse.

Il ne veut ni **précarité**, ni **flexibilité** mais une vraie **sécurité sociale professionnelle**, le droit à un avenir.

En comparant le licenciement "au divorce par consentement mutuel", Madame Parisot fait semblant d'ignorer que contrairement au contrat de mariage conclu entre deux adultes égaux, le contrat de travail établit un lien de subordination entre le salarié et son employeur.

Elle met l'accent sur la "séparabilité" dans la relation employeur/salarié confirmant de fait le fond des critiques portées tant au CPE qu'au CNE, dont l'objectif n'était ni l'embauche, ni la relation de travail mais une plus grande liberté de licencier pour les employeurs.

Les propos de la Présidente du Medef sont à contresens de l'exigence des jeunes et des salariés. Après le gouvernement, le Medef serait bien avisé de remiser certains de ses projets au placard et d'accepter une vraie négociation pour le développement de l'emploi et des salaires un nouveau statut du travail salarié fondé sur la sécurité, des droits nouveaux pour les salariés.

Je me syndique au syndicat CGT TRESOR MOSELLE

NOM : _____ PRENOM : _____
POSTE OU SERVICE : _____
GRADE : _____ ECHELON : _____ INDICE : _____
TEMPS PARTIEL : %
Fait à : _____ le : _____ SIGNATURE : _____

Coupon à retourner à :

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01

Ou adhésion en ligne sur notre site : [www.tresor.cgt.fr/57/page d'accueil](http://www.tresor.cgt.fr/57/page_d'accueil)

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01

E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr

Tél : 03 87 38 69 74

<http://www.tresor.cgt.fr/57/> ou sur Magellan <http://magellan/syndicats/057/CGT/CGT57.htm>